

**->PLUS**

Le travail dans le secteur de la santé exige une grande résistance physique et psychologique. Depuis quelques années, dans les hôpitaux, les homes, les soins et l'aide à domicile, les rythmes de travail s'accroissent, les procédures administratives s'alourdissent et la pression quotidienne au travail peut devenir insoutenable. Conséquence des mesures d'économies, nous constatons la fermeture de sites hospitaliers, l'externalisation et la privatisation de services, le gel des dotations, la dégradation des conditions de travail, le minutage des soins, etc. Les offensives du secteur privé à but lucratif augmentent encore la pression sur les conditions de travail : pour faire davantage de profits, les réglementations protégeant les salarié-e-s sont attaquées. Le personnel de santé est sous pression.

### **Améliorer les conditions de travail par la solidarité**

Lutter contre la charge de travail et le stress qui augmentent constamment n'est pas facile, surtout si l'on reste isolé-e. Notre syndicat organise la solidarité dans les équipes pour améliorer les conditions de travail.

### **Défendre le personnel pour des soins de qualité**

Notre syndicat défend les droits des salarié-e-s, pour une reconnaissance de l'investissement quotidien des équipes et pour la juste valorisation des compétences car des soins de qualité ne sont possibles que si les conditions de travail sont bonnes.

L'éventail des métiers dans le secteur santé est vaste. Des professions récentes viennent s'y ajouter, par exemple les apprentissages d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) et d'aide en soins et accompagnement (ASA). Le SSP est un syndicat interprofessionnel dans lequel toutes les fonctions sont représentées : des transporteurs-euses, des infirmiers-ères, des aides soignant-e-s, des secrétaires, des TRM, des TAB, des technicien-e-s, des cuisiniers-ères, des animatrices-eurs, etc. Le SSP lutte pour que toutes ces professions obtiennent une juste reconnaissance, en particulier au niveau salarial.

En tant que partenaires sociaux, nous nous engageons en faveur des intérêts du personnel. Nous mettons sur pied des groupes de travail ad hoc lorsque la situation l'impose et nous invitons régulièrement nos membres à se réunir, signaler les difficultés éventuelles et nous soumettre des propositions.